ART. LIMINAIRE N° 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

	PLFR POUR 2018 - (N° 1405)	
Commission		
Gouvernement		
Rejeté		
	AMENDEMENT	Nº1
	présenté par Mme Dalloz	
	ARTICLE LIMINAIRE	
I. – À la deuxièm	ne ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :	
« -2,2 »		
le nombre :		
« -1,8 ».		
II. – En conséque	ence, à la dernière ligne de la même colonne, substituer au nombre :	
« -2,6 »		
le nombre :		
« -2,4 ».		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à répondre aux préconisations européennes de réduction du déficit structurel de 0.5 point de PIB par an. Compte tenu du contexte économique actuel l'effort de réduction de 0.1 point, par rapport à l'exécution 2017, est insuffisant.